

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Absent excusé :

Convocation et affichage : 05/12/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 9.

Objet : PROJET LOCAL ANNEXE MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION FODAC 2024

Monsieur le Maire rappelle ce projet qui consiste à fermer l'abri-bus attenant à la mairie qui n'est actuellement pas utilisé, et de le mettre à disposition du Cercle de Valbelle pour les animations. Ce local pourra être utilisé aussi comme espace de rangement par la mairie.

Le coût total des travaux et de l'étude est de 15 154,64 € HT.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au département dans le cadre du FODAC, d'un pourcentage de 55 % du coût de l'opération.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve projet concernant le local annexe mairie exposé ci-dessus pour un montant de 15 154.64 € HT ;**
- **Sollicite l'aide financière maximale du Département au titre du FODAC 2024 ;**
- **Approuve le plan de financement ci-après :**

| | |
|----------------------|-----------------------------|
| *Département FODAC : | 8 335.05 € soit 55 % |
| *Commune : | 6 819.59 € soit 45% |
| Total : | 15 154.64 € |
- **S'engage à financer la part communale de l'opération.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 14 décembre 2023,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire

Raymond GROS


